

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Induline GW-310

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0083

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0019471-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Induline GW-310

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	Remmers GmbH
Adresse	Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0083 1-1

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

FR-0019471-0001

Date de l'autorisation

23/07/2015

Date d'expiration de l'autorisation

30/10/2025

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Remmers GmbH

Adresse du fabricant

Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne
--

Emplacement des sites de fabrication

Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne
--

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3140 AC Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L NJ, 07105 Newark États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,63

2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application préventive contre les champignons responsables du bleuissement du bois – Utilisateurs professionnels et industriels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif du bois
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aureobasidium pullulans spp. Nom commun: Champignons responsable du bleuissement Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement préventif du bleuissement du bois en situation de classes d'usages 2 et 3
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Traitement superficiel par brossage – Pinceau/rouleau Description détaillée: Pour les utilisateurs professionnels : - Traitement superficiel par brossage – Pinceau/rouleau - 2 applications successives Méthode d'application: Traitement superficiel par trempage Description détaillée: Pour les utilisateurs professionnels : - Traitement superficiel par trempage Méthode d'application: Traitement superficiel par déluge – aspersion Description détaillée: Pour les utilisateurs industriels : - Traitement superficiel par déluge – aspersion Méthode d'application: Traitement superficiel par pulvérisation automatique en système clos Description détaillée: Pour les utilisateurs industriels : - Traitement superficiel par pulvérisation automatique en système clos.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 197- 216 mL de produit / m ² de bois Temps de séchage: 4h Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 197- 216 mL de produit / m ² de bois Temps de séchage: 4h

	<p>Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 197- 216 mL de produit / m² de bois Temps de séchage: 4h</p> <p>Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 197- 216 mL de produit / m² de bois Temps de séchage: 4h</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel</p> <p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons métalliques de 5 L et 20 L (fer blanc avec couche de vernis interne) Tonneaux de 120 L en HDPE Cuve de 1000 L en HDPE</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisés.
- Avant application du produit par brossage, le bois doit être préparé pour retirer tous les anciens canapés de finition ou de peinture.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être appelés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Consulter un médecin si les symptômes persistent. En cas de perte de conscience, placer et transporter la personne dans une position stable.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du gel.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 1 an.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.

6. Autres informations

-